

ACADEMIE DE POITIERS

LE CHANT CHORAL DANS LES COLLEGES

2013 - 2014

REFERENCE : cf. circulaire « Le chant choral à l'école, au collège et au lycée », B.O. du 22 septembre 2011 : « (...) Chaque année, les corps d'inspection élaborent un état analytique des chorales dans l'académie et ses départements ».

SOURCES :

- Retour d'informations de tous les collèges publics et de 29 des 44 collèges privés de l'académie ;
- agenda des concerts associatifs de chant choral.

PLAN DE CETTE ETUDE :

1. **RAPPEL DES GENERALITES SUR LE CADRE INSTITUTIONNEL** : les programmes de la discipline, la réglementation relative au chant choral, le professionnalisme des enseignants.
2. **CE QUE DISENT LES INDICATIONS CHIFFREES** : les élèves choristes dans les collèges, les moyens, les projets.
3. **CE QUE LES CHIFFRES NE PEUVENT PAS DIRE : LES APPRENTISSAGES DES ELEVES** : le sens collectif, la réussite de chacun dans un mouvement permanent d'entraide, l'intériorisation des normes.

Annexes : tableaux récapitulatifs pour les chapitres 1 et 2 ci-dessus.

Avant-propos : dans un paysage en perpétuelle évolution, une dynamique puissante et continue.

En ce qui concerne l'éducation par les pratiques musicales, ce sont les « orchestres à l'école » qui ont été mis en avant dans une période récente : dans les meilleurs des cas, des fondations et des établissements bancaires accompagnent les collectivités territoriales pour le financement de ces opérations exigeantes en termes d'équipement. Dans l'académie de Poitiers, le nombre de collèges qui mettent en place ce dispositif, à raison d'une classe par niveau, se compte sur les doigts de la main.

Puis a été publiée une circulaire interministérielle sur le parcours d'éducation artistique et culturelle (B.O. du 9 mai 2013). Celui-ci « se fonde sur les enseignements, tout particulièrement les enseignements artistiques » ; il repose sur une démarche de projet et nourrit le volet culturel du projet d'école ou d'établissement.

Les nouveautés en matière de cadres réglementaires ne manquent donc pas. Leur succession rapide pourrait, si l'on n'y prenait garde, faire oublier que, sur le terrain, les élèves ont aussi la possibilité de bénéficier de dispositifs d'enseignement qui depuis des années font leurs preuves : les chorales scolaires.

A-t-on suffisamment remarqué que, cette année, plus de 6.500 élèves, soit près de 10% des collégiens de notre académie, consacrent une partie de leur temps et de leur énergie aux projets de chant choral ? Sur tout le territoire régional, entre le 15 mai et le 16 juin 2014, ils présentent leurs travaux à 20.000 spectateurs en une quarantaine de concerts associatifs, dans 23 lieux de spectacles professionnels. Sans compter les concerts à l'intérieur des établissements...

Globalement, l'académie fait l'effort de consacrer environ 300 heures/année à cet enseignement.

Comment ? Pourquoi ? C'est l'objet de cette étude. L'on y abordera uniquement le cycle du collège, puisque c'est le seul moment où tous les élèves se trouvent en présence d'un personnel formé spécifiquement à la direction d'une chorale. Mais il faut rappeler que les programmes de l'école primaire prévoient que la classe chante, et que dans cinq lycées de l'académie les enseignements de spécialité et facultatifs de musique comportent une pratique du chœur que les lycéens peuvent poursuivre à l'université dans le cursus de musicologie. Affiliée à la Fédération nationale des chorales scolaires (FNCS), la Fédération académique des chorales scolaires (Facs) doit pouvoir favoriser les liens entre ces quatre cycles.

1. LE CADRE INSTITUTIONNEL.

A. Les programmes de l'éducation musicale

Les pratiques musicales sont le principal outil du développement de l'expression artistique de l'élève dans le domaine du sonore. Les pratiques vocales constituent l'essentiel de celles-ci : accessibles à chacun, elles ne nécessitent rien d'autre qu'une attitude physique et mentale d'ouverture et d'écoute.

L'heure hebdomadaire de cours d'éducation musicale repose en grande partie sur ces pratiques. Toutefois, pour dépasser ses limites, le programme du collège prévoit la mise en œuvre d'un *enseignement complémentaire* de chant choral, qui permet à tous les élèves volontaires d'approfondir collectivement leurs capacités d'expression vocale dans la perspective d'une expérience caractérisée par deux éléments : la polyphonie et la production en public, spécificités du chant choral dans le second degré.

B. La réglementation concernant le chant choral

Depuis 1949, les textes réglementaires viennent périodiquement rappeler toute l'importance de cette éducation chorale adossée à l'éducation musicale. Le plus récent est la circulaire publiée au B.O. du 22 septembre 2011.

Par ailleurs, dans le décret du 12 juillet 2006 définissant le socle commun de connaissances et de compétences, au titre des compétences sociales et civiques, nous lisons que l'élève doit apprendre que « la vie en société se fonde sur (...) la conscience que nul ne peut exister sans autrui : conscience de la contribution nécessaire de chacun à la collectivité ; sens de la responsabilité par rapport aux autres ; nécessité de la solidarité (...) ». Le chant choral, nous le verrons, est un vecteur privilégié de développement de cette compétence.

C. Le professionnalisme des enseignants

1. *Une professionnalité garantie par une formation.*

Dès la création du Capes de la discipline, celui-ci a porté le nom d' « éducation musicale et chant choral ». Tout comme l'agrégation, il comporte expressément une épreuve pratique de direction de chœur où le candidat doit faire valoir ses compétences en la matière en présence d'un ensemble vocal d'élèves ou d'étudiants. La formation initiale comporte un volet en conséquence.

C'est également le cas de la formation continue, où depuis deux ans, aux journées consacrées à la mise en œuvre des projets départementaux de chant choral se trouve ajoutée, sous l'égide de la Facs, une journée académique de formation qui mobilise des intervenants artistiques de haut niveau. Pas plus qu'une rencontre sportive, ces journées de partage musical ne peuvent bien évidemment relever de la formation à distance.

2. Un fort engagement associatif.

La complexité des démarches à mettre en œuvre pour réaliser des projets partenariaux inter-établissements conclus par des concerts dans des salles de spectacle professionnel induit la nécessité de structurer la dynamique chorale en *associations* portées à bout de bras par les professeurs eux-mêmes.

Elles bénéficient de la reconnaissance du ministère, au titre de l'agrément des associations complémentaires de l'enseignement public. Elles sont structurées au sein d'une association générale, la Fédération nationale des chorales scolaires, dont l'action se décline au niveau académique : ainsi la Facs, dans l'académie de Poitiers, fédère toutes les actions dans le domaine du chant choral, en particulier celles relevant des cinq associations de niveau départemental ou infra-départemental.

L'élaboration et le suivi des budgets (négociations de tous ordres, rigueur des comptes-rendus) exigent une attention et une démarche d'auto-formation tout à fait significatives. De même, les multiples tâches de coordination et de contact avec les partenaires (collectivités, structures de diffusion, intervenants, etc.) sont très chronophages, en particulier lorsqu'il s'agit d'harmoniser les contenus des actions proposées dans le contexte d'une liaison intercycles ou interdegrés, dans l'esprit des réseaux Eclorre.

2. LES CHIFFRES.

A. Les élèves choristes dans les collèges.

Cf. Annexe p. 11, tableaux 1 à 4. Ce que l'on peut y observer :

- 152 collèges publics sur 160 et 26 collèges privés sur 44 offrent aux élèves la possibilité de participer à la chorale : 86 % des collégiens du public et 63 % du privé peuvent y avoir accès ;
- le pourcentage d'élèves concernés, lors de l'année scolaire 2013-2014, tourne autour des 9% dans les établissements qui possèdent une chorale (8,8 % dans le public et 9,1% dans le privé) ;
- le fait qu'il se maintienne à cet étiage au niveau 5ème, monte à 13,4% pour le niveau 6^{ème}, et tombe sensiblement chez les plus âgés n'étonnera personne : le parcours scolaire du collégien se caractérise par un accroissement progressif du volume des enseignements obligatoires et optionnels, ce qui limite la possibilité de choisir un enseignement complémentaire.

Autres éléments :

- les élèves des enseignements spéciaux (Segpa, Ulis) sont accueillis, par petits groupes, dans de très nombreuses chorales. Inutile de souligner le caractère très positif de cette inclusion ;

- d'une façon générale, le pourcentage d'élèves mobilisés est inversement proportionnel à la taille de l'établissement. Notons que si ce n'était pas le cas, les « grands » établissements n'auraient pas d'espace disponible pour des répétitions de groupes pléthoriques, sauf à financer plusieurs chorales, ce qui est exceptionnel ;

- l'on relève presque partout une répartition filles-garçons de l'ordre de $\frac{3}{4}$ - $\frac{1}{4}$. Ce n'est pas propre au collège : tous les praticiens du chant choral constatent ce déséquilibre. La physiologie est sans doute en cause (la mue, beaucoup plus prononcée chez les garçons que chez les filles) ; mais aussi les représentations sociologiques, euphémisme pour désigner les préjugés. Peut-être aussi une question de genre : plus d'individualisme dans la sphère masculine, un état d'esprit davantage aiguë par l'appétit de concurrence que par le goût de l'harmonie ? En effet, dans une chorale, le mot « concurrence » n'a pas sa place, nous y reviendrons.

Pour illustrer ces commentaires, laissons la plume à M. Vukorep, professeur dans le collège de l'académie où la mobilisation pour la chorale est la plus massive (53 % des collégiens) :

« La chorale est une activité incontournable pour une grande majorité des collégiens du Château d'Oléron, et ce dès la sixième. Ces nouvelles recrues sont motivées certes par le plaisir de chanter mais également par l'opportunité de faire une activité avec les « grands » du collège (Troisièmes) qui apportent une stabilité au groupe en faisant profiter les plus jeunes de leur expérience. La présence des musiciens lors des concerts et de quelques répétitions assurent également la pérennité du projet. Les thématiques étant différentes d'une année sur l'autre, nombreux sont les élèves à faire 4 ans de chorale. Pour ceux-là l'expérience musicale aura été de taille puisqu'ils auront entre 60 et 70 chants à leur actif, fait une douzaine de concerts, sur des scènes couvertes et en extérieur, été accompagnés par plus d'une vingtaine de musiciens différents, auront travaillé avec des techniciens, et surtout accumulé un nombre incalculable de souvenirs. La pratique du chant choral est source de cohésion au sein de la communauté scolaire. Elle offre à chacun l'opportunité de trouver sa place, de se découvrir, de découvrir les autres et de révéler les ressources qui sommeillent en chacun ».

B. Les moyens

Cf. annexe p. 12, tableaux 5 et 6, et p. 13, tableau 7.

B.O. du 22/09/2011, circulaire « Le chant choral à l'école, au collège et au lycée »

« (...) La quotité horaire de référence pour la prise en charge d'une chorale en collège ou lycée reste de deux heures/semaine. La spécificité du travail nécessaire, la fréquente multiplication des répétitions à l'approche de la fin d'année, l'organisation d'un ou plusieurs concerts publics dans un lieu professionnel extérieur et la concertation avec les professionnels associés justifient cette référence. Elle peut cependant être modulée en fonction des constats effectués chaque année et de l'évaluation portée par le corps d'inspection. (...) »

- globalement, dans l'académie, la « quotité horaire de référence » est effectivement modulée, puisqu'en moyenne une chorale est soutenue à raison de 1,8 H dans le secteur public, et 1,3 dans le secteur privé sous contrat ;

- en termes de coûts pour l'Etat-employeur, cette dernière observation doit être elle-même modulée : ce sont beaucoup plus souvent des heures-poste dans le secteur privé (81%) que dans le secteur public (47%) ;
- la modulation est beaucoup plus fréquemment à la baisse (52 établissements octroient seulement une heure) qu'à la hausse (seulement 4 établissements octroient plus de 2 heures) ;
- cette modulation semble tenir fondamentalement à la taille de l'établissement, et en conséquence aux marges qu'il peut dégager sur sa dotation globale. Ainsi, un établissement de plus de 400 élèves parvient beaucoup plus souvent à dégager les deux heures qu'un établissement de moindre jauge. Ce constat explique probablement les différences de quotité observées entre les départements : plus nombreux sont les établissements de grande taille dans un territoire, plus grande est la moyenne des quotités.

A partir de la prochaine rentrée, il apparaît que des modifications sont diversement introduites dans la délégation des heures de chorale aux établissements. *L'actualisation des données chiffrées de la présente enquête sera effectuée en novembre 2014* : les effets de cette nouvelle approche seront analysés en détail.

C. Les projets.

Cf. annexe, p. 13, tableaux 8 à 10, et p. 14, tableau 11. Observations :

- Environ une chorale sur deux se présente en concert dans l'établissement lui-même (88/178) ;
- Les deux tiers s'associent à des chorales d'autres collèges ou de lycées pour le ou les concerts (117/178) ;
- cette association existe aussi, mais plus rarement, avec le Premier degré (19/178) ;
- des instrumentistes professionnels accompagnent 135 chorales sur 178 lors des prestations publiques ;
- l'on peut dénombrer, au printemps 2014, au moins 43 concerts de chorales des collèges dans 24 salles de spectacle professionnel :

Département	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne
Nombre de concerts	6	16	8	9
Nombre de salles	5	10	4	5

Les partenariats, tant avec des musiciens professionnels qu'avec les structures du spectacle vivant, sont donc tout à fait développés. Remarquons bien qu'ils reposent sur l'initiative des professeurs, lesquels assurent la maîtrise des opérations : le volet culturel du projet d'établissement est ainsi enrichi par une action dont la *cohérence avec les enseignements* est garantie. Le revers de cette médaille est que les services placés sous l'égide du ministère de la culture ont quelque difficulté à reconnaître les chorales scolaires, sur lesquelles les artistes relevant de leur sphère d'influence n'interviennent pas en qualité de pilotes. Serait-il bénéfique pour les élèves d'échanger cette reconnaissance contre la cohérence des contenus pédagogiques ? La réponse est évidente.

Association du chant choral à d'autres modes d'expression.

Lors des concerts, nombre de chorales qui se produisent en association avec ...

...les arts plastiques :	...la vidéo ou la photographie :	...la danse :	...le théâtre :	...les arts du cirque :	...la technologie, les langues, l'UNSS :
32	7	23	67	2	6

La chorale est donc très souvent vecteur de ce que tous les acteurs du système éducatif appellent de leurs vœux, en regrettant de ne pas disposer de suffisamment de leviers pour une réelle mise en œuvre : l'interdisciplinarité.

Les répertoires.

Résumer en une typologie la diversité des répertoires mis en œuvre est difficile, en raison de l'extrême diversité de ceux-ci. Très globalement, l'on peut citer cependant :

- autour d'un artiste : Jean-Jacques Goldman, Claude François, Sanseverino, La famille Chedid...
- florilège de chansons variées, centrées sur une époque (les années 70...) ou un genre : le cabaret, le rock, le gospel...
- comédies musicales écrites spécifiquement pour des chœurs, par des compositeurs comme Isabelle Aboulker, Latif Chaarani, Gilles Maugenest ;
- des chants destinés à composer un spectacle à thème : l'enfance, les voyages, Paris, les chansons engagées, etc.
- très rarement, des adaptations d'œuvres savantes, par exemple Carmen.

L'équation est complexe :

- d'une part, le répertoire composé spécifiquement pour des chorales de collèves est encore peu répandu, en dépit des efforts de la FNCS, et la plupart des chœurs de la musique savante exigent des compétences qui excèdent les possibilités des élèves : les professeurs doivent chaque année adapter, arranger, opérer des choix, voire inventer ;
- d'autre part, et surtout, il s'agit *d'entretenir le volontariat* : le « menu » annuel de la chorale doit être savamment dosé de façon à attirer et à satisfaire les publics les plus variés possibles. Il est conseillé d'envisager le long terme, en alternant par exemple répertoire attractif une année puis plus inhabituel l'année suivante.

Quoi qu'il en soit, force est de constater qu'il serait hasardeux de trop s'écarter d'un répertoire accessible au plus grand nombre, donc avec des racines populaires avérées : nous ne sommes pas ici en présence de « maîtrises », avec des élèves triés sur le volet et bénéficiant d'un entraînement quotidien. Toutefois, l'on doit garder présente à l'esprit la ténuité de la frontière entre art populaire et produit commercial dont la valeur marchande est parfois inversement proportionnelle à la valeur artistique.

Pour pallier cet écueil, à cette orientation résolument populaire des répertoires vient répondre un degré d'exigence artistique qui se réfère aux pratiques des musiques « savantes » : justesse polyphonique et précision rythmique, couleurs et contrastes de l'harmonie, soin apporté à la diction et au respect de la musicalité de la langue, recherche d'expressivité, toutes ces qualités musicales constituent bel et bien l'horizon artistique vers lequel les élèves sont orientés avec une persévérance que l'on espère nourricière pour leur personnalité, bien au-delà de l'expérience proprement musicale.

Envisagé sous cet angle transversal, le socle des compétences que renforce la pratique du chant choral mérite d'être interrogé : *qu'apprennent donc les élèves choristes ?*

3. CE QUE LES CHIFFRES NE PEUVENT PAS DIRE : LES APPRENTISSAGES DES ELEVES.

Ce qu'un élève apprend à la chorale n'entre que très marginalement dans les schémas traditionnels d'évaluation individuelle : un tableau *exce!* n'en rend pas du tout compte. Cela devrait être mieux valorisé dans le parcours d'un collégien, en particulier en insistant sur les compétences que développe cette pratique, mais il n'y a pas de danger qu'une notation, un examen viennent sanctionner les performances chorales d'un élève, dans un domaine censé se situer très à l'écart de ce que l'on appelle les « fondamentaux ».

Du reste, on a peine à imaginer ce que pourrait signifier l'évaluation individuelle d'une performance chorale : c'est bien dans le *collectif* que réside le fondement et la particularité du chant choral.

A partir de cette observation, **l'on ne développera pas ici les éléments le plus souvent évoqués, à juste titre d'ailleurs, au sujet des apports éducatifs du chant choral** : entre autres les capacités auditives, vocales, respiratoires, posturales, la mémoire, l'attention, la confiance en soi, toutes qualités, bien réelles et hautement estimables, qui caractérisent *l'individu*. Mais c'est sur la *personne*, c'est-à-dire l'être humain parmi et avec les autres, que le propos sera focalisé.

A. Une pédagogie du sens collectif.

De tous les enseignements délivrés au collège, le chant choral est celui qui associe le mieux mobilisation de l'effort individuel désintéressé, conscience du groupe, engagement dans un projet collectif et sens du long terme dans la récolte des fruits de son effort. De fait, tout le long des nombreuses répétitions qui conduisent à l'éclosion du concert public, l'élève expérimente très concrètement l'idéal éducatif décrit par un célèbre philosophe et économiste anglais : « éduquer à trouver son bonheur dans la réalisation d'un projet collectif » (John Stuart Mill, L'Utilitarisme, Londres, 1861).

B. La réussite de chacun dans un mouvement permanent d'entraide.

Personne n'échoue, à la chorale ; aucune compétition, personne n'est classé, sinon en voix aiguës, moyennes ou graves, tout aussi indispensables les unes que les autres. Le trou de mémoire, la défaillance individuelle momentanée sont sans aucune conséquence dévalorisante pour l'estime de soi : ils sont immédiatement compensés par la stabilité vocale des choristes voisins, dans une sorte de « copiage » permanent. Au contraire d'une situation d'examen individuel, celui-là est tout à fait licite et positif puisqu'il favorise le développement des capacités d'écoute mutuelle, de confiance, d'ouverture. Concurrence, domination sont des notions radicalement étrangères à la pratique chorale.

C. Une pédagogie de l'intériorisation des normes.

Même si ponctuellement un choriste peut se voir confier un solo, la chorale est par nature un *espace social égalitaire*. Mais qu'en est-il de la liberté du choriste, de son autonomie ?

Dans un premier temps, l'on constate que c'est comme dans la vie : cette liberté n'existe que dans la mesure où elle respecte celle des autres. Mais pour un adolescent, nous savons tous combien cette limitation peut être source de déséquilibre : en même temps que la nature lui impose de croître, la société le contraint à se contenir.

Dans le chant choral, cette contrainte revêt deux aspects :

- l'un, tangible, visuel : le « chef » avec ses gestes, son regard ; aux yeux du choriste collégien, il est un élément de plus dans la litanie des adultes dont l'autorité l'empêche de n'en faire qu'à sa tête ;

- l'autre, immatériel, auditif : le flux musical avec toutes ses composantes (rythme, mélodie, harmonie, timbre, intensité, articulation, etc.).

Il est aisé de comprendre que, d'une part, ce second aspect est la norme qui englobe le premier, et que, d'autre part, dans sa perfection artistique immanente, il est *ontologiquement juste*, et à ce titre source du plus grand bien-être. C'est sans doute précisément en cela que réside l'efficacité du chant choral dans l'apprentissage de la liberté : le choriste apprend à se soumettre à un cadre institutionnel où la sensation d'arbitraire, réaction primale à toute injonction, est surmontée par le sentiment heureux d'accéder à un degré élevé de justesse dans la mise en cohérence de l'effort de tous.

Parmi ses multiples vertus, la chorale fait ainsi expérimenter aux élèves les prémices de ce que Paul Ricoeur résume en une formule lumineuse : « une vie bonne, avec et pour autrui, dans des institutions justes » (*Soi-même comme un autre*, Paris, 1990). Qu'il soit indispensable, pour cela, de savoir lire, écrire et compter, nul ne songerait à le contester ; mais ce sont là préalables individuels, et il est indispensable d'en apprendre davantage. Il faut savoir être, et plus encore *savoir être ensemble*, non pas *solitaire*, mais bien *solidaire* : quiconque a appris à chanter en chœur sait que le monde est meilleur quand de justes mots sont partagés d'une façon artistique.

CONCLUSION : DÉVELOPPER LE SOUTIEN DE L'INSTITUTION ÉDUCATIVE À UN ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE FONDAMENTAL

Efficiencce, obligation de résultats, tension sur les moyens... Dans l'administration publique, où les contraintes budgétaires conduisent à d'incessantes injonctions à « faire des choix », il est primordial de s'interroger en connaissance de cause avant de prendre des décisions dont l'effet risquerait de ne pas correspondre aux buts poursuivis.

Grâce au chant choral, il est donné chaque année à des milliers d'élèves de l'académie de Poitiers la possibilité de multiples rencontres. Rencontre avec des élèves d'autres classes, d'autres niveaux, d'autres établissements, d'autres cycles ; rencontre avec des répertoires systématiquement renouvelés ; rencontre avec d'autres modes d'expression ; rencontre avec d'autres professeurs que celui de leur collège ; rencontre avec des musiciens professionnels qui accompagnent leurs concerts ; et enfin, rencontre avec des publics devant lesquels ils se sentent tenus de révéler le meilleur de leurs personnalités.

Cette dynamique d'ouverture est basée sur la pratique assidue d'une expression vocale collective *accessible à tous*, et dont on a montré combien la dimension formatrice revêt un caractère fondamental pour le développement de conduites responsables, citoyennes, solidaires. Il arrive fréquemment que l'on soit amené à regretter tel ou tel comportement incompatible avec les règles de civilité, chez les jeunes... et les moins jeunes. L'on aura cependant bien repéré, au fil de ces quelques pages, le parallèle évident entre l'expérience concrète de la mise en mouvement harmonieuse du groupe choral et un apprentissage exigeant de la vie en société.

En résumé : plus les chorales seront soutenues, meilleurs seront les effets en termes de réussite scolaire et d'épanouissement personnel, pour chacun des élèves et aussi pour le futur qu'ils sont appelés à construire.

Le 9 mai 2014
Philippe Bazin
IA-IPR Education musicale et chant choral
Académie de Poitiers.

**ANNEXE 1 : LES ELEVES CHORISTES DANS LES COLLEGES DES QUATRE
DEPARTEMENTS DE L'ACADEMIE (ENSEIGNEMENT PUBLIC ET PRIVE SOUS
CONTRAT) DANS L'ANNEE 2013-2014**

TABLEAU 1 ENSEIGNEMENT PUBLIC

TOTAL COLLEGIENS CONSTAT RENTREE 2013

	16	17	79	86	ACADEMIE
NOMBRE TOTAL COLLEGIENS	13548	25668	13798	16427	69441
NOMBRE DANS COLL AVEC CHORALE	13087	22609	13604	16068	65368
NOMBRE DE CHORISTES	1064	1666	1327	1669	5726
% TOTAL COLLEGIENS	7,9%	6,5%	9,6%	10,2%	8,2%
% TOTAL DANS COLL AVEC CHORALE	8,1%	7,4%	9,8%	10,4%	8,8%

TABLEAU 2 ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT

TOTAL COLLEGIENS CONSTAT RENTREE 2013

	16	17	79	86	ACADEMIE
NOMBRE TOTAL COLLEGIENS	2247	3415	4119	3590	13371
NOMBRE DANS COLL AVEC CHORALE	1642	1507	3385	2131	8665
NOMBRE DE CHORISTES	143	132	283	230	788
% TOTAL COLLEGIENS	6,4%	3,9%	6,9%	6,4%	5,9%
% TOTAL DANS COLL AVEC CHORALE	8,7%	8,8%	8,4%	10,8%	9,1%

TABLEAU 3 TOTAL PUBLIC ET PRIVE SOUS CONTRAT

	16	17	79	86	ACADEMIE
NOMBRE TOTAL COLLEGIENS	15795	29083	17917	20017	82948
NOMBRE DANS COLL AVEC CHORALE	14729	24116	16989	18199	74033
NOMBRE DE CHORISTES	1207	1798	1610	1899	6514
% TOTAL COLLEGIENS	7,6%	6,2%	9,0%	9,5%	7,9%
% TOTAL DANS COLL AVEC CHORALE	8,2%	7,5%	9,5%	10,4%	8,8%

TABLEAU 4

**REPARTITION DES CHORISTES SELON LEUR CURSUS AU COLLEGE (PUBLIC ET PRIVE SOUS
CONTRAT)**

	6EME	5EME	4EME	3EME	ULIS,SEGPA
EFFECTIF TOTAL	20000	20514	20468	19011	2955
NOMBRE DE CHORISTES	2683	1828	1137	743	123
POURCENTAGES	13,4%	8,9%	5,6%	3,9%	4,2%

ANNEXE 2 : LES MOYENS HORAIRES DEVOLUS AU CHANT CHORAL DANS LES COLLEGES DES QUATRE DEPARTEMENTS DE L'ACADEMIE (ENSEIGNEMENT PUBLIC ET PRIVE SOUS CONTRAT) POUR L'ANNEE 2013-2014

TABLEAU 5 Rémunération de la chorale - année 2013-14 ENSEIGNEMENT PUBLIC

PUBLIC		16	17	79	86	Total
	collèges	38	51	37	34	160
	chorales	36	46	36	35*	153
	plus de 2 heures		1		2	3
	2 HP	10	13	10	10	43
	2 HSA (72 HSE)	6	13	13	17	49
	1HP + 1HSA	6	8	3	5	22
	1 HP	6	2	4	0	12
	1 HSA (36 HSE)	9	8	5	2	24
	TOTAL HP	32,5	40,5	27	29	129
	TOTAL HS	28,5	42	34	42	146,5
	TOTAL HEURES	61	82,5	61	71	275,5
QUOTITE MOYENNE/CHORALE	1,67	1,79	1,69	2,03	1,8**	

* dans un collège existent deux chorales

**dont 46,82% en heures-postes.

Moins de 2 heures : 36 sur 153, soit 23,68%

TABLEAU 6 Rémunération de la chorale 13-14 ENS. PRIVE SOUS CONTRAT

PRIVE (29 REPONSES SUR 44 COLLEGES)		16	17	79	86	Total
	collèges	8	10	15	11	44
	chorales	5	5	10	6	26
	plus de 2 heures				1	1
	2 HP	1	1	3	1	6
	2 HSA (72 HSE)	0	0	1	0	1
	HP + HSA	0	0	0	0	0
	1 HP	4	2	3	2	11
	1 HSA (36 HSE)		1	2	1	4
	Acc éducatif (HTS)		1	0	0	1
	TOTAL HP	6	4	9	9	28
	TOTAL HS	0	1	4	1,5	6,5
TOTAL HEURES	6	5	13	10,5	34,5	
QUOTITE MOYENNE/CHORALE	1,2	1	1,3	1,75	1,33*	

* dont 81,16% en heures-postes.

Moins de 2 heures : 16 sur 26, soit : 61,54%.

ANNEXE 2 (SUITE) : TABLEAU 7 : LES CHIFFRES DES CHORALES RAPPORTÉS A LA TAILLE DES COLLEGES (ENSEIGNEMENT PUBLIC).

TAILLE DES COLLEGES	QUOTITE MOYENNE ATTRIBUEE AU CHANT CHORAL	POURCENTAGE MOYEN DE FREQUENTATION DE LA CHORALE*
DE 101 A 200 ELEVES	1,36	15,2
DE 201 A 300	1,69	11,6
DE 301 A 400	1,69	8,4
DE 401 A 500	2,13	9,5
DE 501 A 600	2,05	8,4
DE 601 A 700	2	5,6
PLUS DE 700	2,25	5,1

*par rapport à l'effectif total des élèves du collège

ANNEXE 3 : LES PROJETS

**TABLEAU 8
ENSEIGNEMENT PUBLIC**

NOMBRE DE CHORALES METTANT EN ŒUVRE...	16	17	79	86	ACADEMIE
... DES CONCERTS DANS LE COLLEGE	18	25	15	10	68
... DES PROJETS INTER-ETABLISSEMENTS	23	30	30	24	107
... DES PROJETS AVEC LE 1ER DEGRE	5	2	3	5	15
... DES PROJETS INCLUSIFS (ULIS,SEGPA)	12	10	14	10	46
... DES PARTENARIATS AVEC PROFESSIONNELS	24	31	32	29	116
RAPPEL : NOMBRE TOTAL DE CHORALES	36	46	36	35	153

**TABLEAU 9
ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT**

NOMBRE DE CHORALES METTANT EN ŒUVRE...	16	17	79	86	ACADEMIE
... DES CONCERTS DANS LE COLLEGE	4	5	5	6	20
... DES PROJETS INTER-ETABLISSEMENTS	2	2	6	0	10
... DES PROJETS AVEC LE 1ER DEGRE	0	3	0	1	4
... DES PROJETS INCLUSIFS (ULIS,SEGPA)	0	1	1	0	2
... DES PARTENARIATS AVEC PROFESSIONNELS	5	2	7	5	19
RAPPEL : NOMBRE TOTAL DE CHORALES	5	5	10	6	26

TABLEAU 10

CHORALES ASSOCIEES A D'AUTRES CHAMPS D'EXPRESSION	
ARTS DU CIRQUE	2
ARTS PLASTIQUES	32
CINEMA ET VIDEO	7
DANSE	23
GROUPES INSTRUMENTAUX	11
THEATRE	67
DIVERS (technologie, langues, UNSS...)	6

ANNEXE 3 (SUITE) : LES PROJETS.

24 PROJETS DIFFERENTS

HORS ETABLISSEMENTS, DANS 24 SALLES DE SPECTACLE DE 21 COMMUNES DU POITOU-CHARENTES

43 CONCERTS DE CHANT CHORAL SECOND DEGRE

DATE	DEP T	VILLE	SALLE	ETABLISSEMENTS
15/05/2014	16	ANGOULEME	LA NEF	LYC GUEZ DE BALZAC ANGOULEME COLL LA COURONNE
16/05/2014	16	CHATEAUNEUF	SALLE DES FETES	COLL BAINES BARBEZIEUX BLANZAC CHALAI CHATEAUNEUF
19/05/2014	17	LA ROCHELLE	SALLE GIRAudeau	COLL LA ROCHELLE (GUITON & MENDES-FRANCE) ST MARTIN DE RE
20/05/2014	17	LA ROCHELLE	SALLE GIRAudeau	COLL LA ROCHELLE (GUITON & MENDES-FRANCE) ST MARTIN DE RE
21/05/2014	17	LA ROCHELLE	SALLE GIRAudeau	COLL LA ROCHELLE (FROMENTIN & MISSY)
22/05/2014	17	LA ROCHELLE	SALLE GIRAudeau	COLL LA ROCHELLE (FROMENTIN & MISSY)
23/05/2014	16	CHABANAIS	SALLE DES FETES	ECOLE&COLL CHABANAIS, COLL CHASSENEUIL & ROUMAZIERES
23/05/2014	16	MERPINS	SALLE DES FETES	COLL COGNAC (LES QUATRE) & JARNAC (LARTAUD)
23/05/2014	17	BREUIL-MAGNE	SALLE CULTURELLE	COLL ROCHEFORT (LOTI) ST AGNANT ST JEAN D' SURGERES TONNAY-CHTE
23/05/2014	86	JAUNAY-CLAN	ESPACE AGORA	COLL BUXEROLLES JAUNAY-CLAN POITIERS (HENRI IV)
26/05/2014	86	NOUAILLE-MAUPERTUIS	LA PASSERELLE	COLL LATILLE L'ISLE-JOURDAIN POITIERS (RONSARD) ST SAVIN VIVONNE
27/05/2014	86	NOUAILLE-MAUPERTUIS	LA PASSERELLE	COLL LATILLE L'ISLE-JOURDAIN POITIERS (RONSARD) ST SAVIN VIVONNE
27/05/2014	86	CHAUVIGNY	THEATRE TRENET	COLL CHAUVIGNY LENCLOITRE ST BENOIT
27/05/2014	86	ST BENOIT	LA HUNE	COLL CIVRAY GENCAY NEUVILLE ST JEAN DE SAUVES
02/06/2014	17	SAINTES	THEATRE GALLIA	COLL SAINTES (AGRIPPA & CAILLIE), MATHA, PONS
02/06/2014	79	NIORT	PATRONAGE LAIC	COLL FRONTENAY, NIORT (FONTANES & NOTRE-DAME), ST MAIXENT
02/06/2014	79	NIORT	DOME DE NORON	COLL JEAN ZAY ET LYCEE JEAN MACE
02/06/2014	86	ST BENOIT	LA HUNE	COLL POITIERS (GUERIN & JARDIN DES PLANTES), VOUNEUIL
02/06/2014	86	LENCLOITRE	SALLE MULTIMEDIA	COLL MIREBEAU, POITIERS (RABELAIS), ST GERVAIS LES TROIS CLOCHERS
03/06/2014	16	ANGOULEME	LOGIS LUNESSE	LYC GUEZ DE BALZAC ET 14 COLLEGES DE CHARENTE
03/06/2014	17	VILLENEUVE LES SALINES	SALLE DES FETES	COLL DOMPIERRE & LA JARRIE
03/06/2014	79	NIORT	PATRONAGE LAIC	COLL FRONTENAY, NIORT (FONTANES & NOTRE-DAME), ST MAIXENT
03/06/2014	79	BRESSUIRE	BOCAPOLE	6 COLL DU NORD DEUX-SEVRES
03/06/2014	86	ST BENOIT	LA HUNE	COLL BUXEROLLES JAUNAY-CLAN POITIERS (HENRI IV)
04/06/2014	16	ANGOULEME	LOGIS LUNESSE	LYC GUEZ DE BALZAC ET 14 COLLEGES DE CHARENTE
04/06/2014	17	VILLENEUVE LES SALINES	SALLE DES FETES	COLL DOMPIERRE & LA JARRIE
05/06/2014	79	BRESSUIRE	BOCAPOLE	6 AUTRES COLL (PAR RAPPORT AU 3 JUIN) DU NORD DEUX-SEVRES
05/06/2014	86	ST BENOIT	LA HUNE	COLL CHAUVIGNY LENCLOITRE ST BENOIT
06/06/2014	17	JONZAC	SALLE DES FETES	COLL JONZAC, MIRAMBEAU, ST GENIS DE SAINTONGE
06/06/2014	17	MONTGUYON	SALLE DES FETES	7 COLL DU SUD CHARENTE-MARITIME
06/06/2014	17	ST TROJAN	CENTRE LANNELONGUE	COLL ALIENOR D'AQUITAINE LE CHÂTEAU D'OLERON
06/06/2014	79	BRESSUIRE	BOCAPOLE	6 AUTRES COLL (PAR RAPPORT AU 3 JUIN) DU NORD DEUX-SEVRES
07/06/2014	17	ST TROJAN	CENTRE LANNELONGUE	COLL ALIENOR D'AQUITAINE LE CHÂTEAU D'OLERON
12/06/2014	79	NIORT	CAC	ECOLE ET COLL LEZAY & 5 COLL SUD DEUX-SEVRES
13/06/2014	17	SAUJON	LA SALICORNE	7 COLL DU SUD CHARENTE-MARITIME
13/06/2014	17	SURGERES	CASTEL PARK	COLL AULNAY COURCON LOULAY ST SAVINIEN
13/06/2014	79	NIORT	CAC	7 AUTRES COLL (PAR RAPPORT AU 12 JUIN)
15/06/2014	17	ST TROJAN	CENTRE LANNELONGUE	COLL ALIENOR D'AQUITAINE LE CHÂTEAU D'OLERON
16/06/2014	17	ST JEAN D'Y	SALLE DU COI	COLL ROCHEFORT (LOTI) ST AGNANT ST JEAN D'Y SURGERES TONNAY-CHTE